

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 48 (1903)
Heft: 4

Rubrik: Chroniques et nouvelles

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 15.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CHRONIQUES ET NOUVELLES

CHRONIQUE SUISSE

L'armée au Parlement et dans la presse. — La démission du colonel Markwalder. — † Colonel Alfred Roth.

L'incident auquel je faisais allusion dans la chronique du mois de mars, et qui avait amené la démission du colonel Wildbolz, instructeur en chef de la cavalerie, est aujourd'hui heureusement vidé. On sait ce dont il s'agit :

Pour entrer dans les vues de la circulaire du 1^{er} février du chef du département militaire suisse, le lieutenant-colonel de Loys, qui commandait à Berne une école de recrues de cavalerie, faisait exécuter un samedi après midi les travaux divers de propreté auxquels on consacre habituellement la matinée du dimanche; il désirait pouvoir donner la liberté à la troupe à 9 heures du matin; il avait pris auparavant l'avis du colonel Wildbolz qui l'avait autorisé à agir ainsi. Or, les travaux en question qui, dans la cavalerie sont tout particulièrement nombreux si l'on veut que tout soit bien propre et bien en ordre, n'ayant pas pu être achevés dans l'après-midi, bien qu'on eût supprimé l'exercice, on dut les reprendre pour lesachever après le repas du soir. Le chef de l'arme, colonel Markwalder, non au courant des motifs de cette décision, ayant appris que la troupe travaillait encore dans la soirée à la caserne, s'y rendit et, sans plus s'informer, ordonna aux deux commandants d'escadron (le lieutenant-colonel de Loys n'était pas présent dans ce moment-là) de licencier la troupe. Ainsi fût fait.

Je passe sur divers incidents qui suivirent.

Le département militaire nanti ordonna une enquête; celle-ci paraît avoir été faite d'une manière incomplète et le colonel Wildbolz n'ayant pas reçu satisfaction, donna sa démission. Elle ne fut pas immédiatement acceptée; après nouvelle enquête, le chef du département militaire, mieux informé cette fois, ayant donné au colonel Wildbolz l'assurance que des mesures seraient prises pour que de pareils incidents ne puissent se répéter, et que son indépendance au point de vue de l'instruction soit respectée, celui-ci retira sa démission.

Ces faits étaient à peu près contemporains du fameux article anonyme de la *Zuricher Post*, d'un préteud officier de haut rang, dont j'ai parlé au

mois de mars; ils firent le tour de la presse; chacun commentait, interprétait et exploitait ces incidents à sa guise; aussi les Chambres fédérales se trouvant réunies, un certain nombre de députés en prirent occasion pour interpeller le Conseil fédéral; le colonel Meister, député de Zurich, ayant pris l'initiative de cette interpellation, fut chargé de la développer. Discutée le mercredi 25 mars, elle comportait un certain nombre de questions précises: est-il vrai, demanda l'interpellant, que les travaux de préparation de la mobilisation ne sont pas tenus à jour et qu'on l'aurait constaté dans un cas récent assez grave? — est-il vrai que l'enseignement donné à l'état-major n'est pas pratique et mérite les critiques qu'on lui adresse? — quelles sont les causes réelles qui avaient amené la démission de l'instructeur en chef de la cavalerie? — est-il vrai que l'intervention du chef de l'arme de l'infanterie, dans l'affaire du lieutenant-colonel Gertsch et du fourrier Huber, fût de nature à ruiner l'autorité des instructeurs et par conséquent la discipline? — est-il vrai, comme l'a affirmé un journal, que les officiers-instructeurs de l'infanterie sont tenus dans une sujexion étroite et n'osent pas exprimer librement leur opinion? — et si tout cela est exact, notre organisation militaire doit-elle en être rendue responsable?

M. le conseiller fédéral Muller fut chargé, par le Conseil fédéral, de répondre à l'interpellation. Il est impossible de le suivre dans le discours de plus de deux heures qu'il a consacré à cette réponse. Il a pris avec la plus grande énergie la défense du chef du bureau d'état-major, du chef de l'arme et de l'instructeur en chef de l'infanterie, et de la lecture du compte-rendu sténographique de son discours, il m'est resté l'impression, non pas qu'il ait pulvérisé les adversaires de ces hauts fonctionnaires, mais qu'il a au moins lavé ceux-ci des accusations fondées sur des faits inexacts ou présentés sous un jour défavorable, que l'on avait portées contre eux. Quant au cas du chef de l'arme de la cavalerie, il s'est borné à l'expliquer; et, vraiment, c'est bien tout ce qu'il pouvait faire.

Abordant pour terminer la question de l'organisation militaire sous laquelle nous vivons, M. le conseiller fédéral Muller en a reconnu les imperfections; non pas, a-t-il dit, que ces imperfections soient de nature à empêcher tout progrès; ceux accomplis depuis 1875 et qu'à cette époque on n'aurait pas osé espérer, prouvent le contraire. Mais depuis 1875 les choses ont changé; le cadre suffisant alors ne l'est plus. Toutefois, pour modifier dans les limites désirables l'organisation de 1874 il faudrait reviser les articles constitutionnels sur lesquels elle repose; là gît la difficulté.

M. le colonel Meister, au nom des interpellants, s'est déclaré satisfait. On aurait pu en rester là. Mais on eût certainement prétendu, par après, dans les milieux peu sympathiques ou hostiles au service militaire, dans ceux qui se disent antimilitaristes, qu'on avait à dessein étranglé le débat, afin de pouvoir faire le silence sur des faits beaucoup plus graves que

ceux mis au jour. Aussi un député ayant demandé que la discussion générale fût ouverte, cette proposition a été acceptée à la quasi-unanimité.

On pouvait dès lors s'attendre à de nouvelles révélations ou, du moins, à ce que le débat s'élevât au-dessus de faits d'importance relative et de mesquines questions de personnes pour se hausser jusqu'aux principes, puisque ce sont les principes, ou du moins quelques-uns de ceux qui servent de base à notre organisation, que l'on met en cause. Malheureusement il n'en a rien été; les orateurs qui ont succédé à M. le conseiller fédéral Muller n'ont rien apporté de nouveau dans la discussion; ils ont renouvelé avec plus ou moins de vivacité les critiques et les accusations qui traînaient depuis plusieurs jours déjà dans la presse; mais pas un fait nouveau de quelque importance.

Un des orateurs a même paru assimiler le cas du chef de l'arme de l'infanterie à celui du chef de l'arme de la cavalerie. Cette assimilation était injustifiée; la réponse de M. le conseiller fédéral Muller sur ce point ne pouvait pas laisser de doute. Les jours qui ont suivi, une partie au moins de la presse, appréciant les faits avec plus d'équité, a rendu pleine justice à la correction et à la droiture des intentions du chef de l'arme de l'infanterie.

A part la réponse très catégorique de M. le conseiller fédéral Muller à la plupart des questions posées par les interpellants, ce qui reste, en somme, de ce débat, c'est la constatation que notre état militaire aurait besoin d'être réorganisé, et la loi sur laquelle il repose revisée; M. le conseiller fédéral Muller l'avait dit en terminant son discours; les orateurs qui lui ont succédé l'ont répété à leur tour. Si cette constatation a été entendue par le pays, et si cette revision, destinée à donner à notre instrument défensif plus de puissance, répond à ses vœux, on peut espérer que le moment favorable attendu est arrivé, que sans trop tarder on pourra se mettre à l'œuvre et que, dans quelques années, les défauts dont on se plaint auront disparu.

Mais, momentanément, l'interpellation n'a pas calmé l'agitation soulevée par les révélations plus sensationnelles que rigoureusement vraies de la *Zuricher Post*, et les journaux de tous les partis se sont jetés dans la mêlée, pour ou contre. On paraît croire, dans une partie du public, que tout n'a pas été dit, parce qu'on n'a pas voulu le dire, et que le mal est plus grave qu'il ne paraît. Il y a manifestement dans tout cela de l'exagération et il est à désirer que l'on en revienne bientôt à une période de calme qui seule peut nous garantir un travail fécond pour l'avenir.

* * *

Ces lignes étaient écrites lorsque, brusquement, on a appris que M. le colonel Markwalder avait donné sa démission de chef de l'arme de la cavalerie et que celle-ci avait été acceptée par le Conseil fédéral. On

ne comprit pas tout d'abord cette démission suivant le témoignage de confiance du conseiller fédéral Muller ; mais lorsqu'on a appris qu'un journal, qui pouvait avoir des attaches avec M. le colonel Markwalder, avait publié des pièces officielles qui n'auraient pas dû voir le jour sans l'assentiment de Département militaire, et que le chef de l'arme s'était fait renseigner, l'an dernier, sur divers points concernant l'instruction de la cavalerie, par un officier instructeur de 1^e classe, subordonné directement au colonel Wildbolz, on a compris.

On ne peut échapper à un sentiment de tristesse et de pitié en songeant à la fin lamentable de la carrière d'un officier qui était parvenu dans des circonstances qui lui créaient à vrai dire une position difficile, à la plus haute situation de son arme ; avec du savoir-faire, du tact, et de la bonne volonté, il aurait certainement réussi à dissiper d'abord les méfiances, et à se concilier enfin l'estime et l'affection de ses subordonnés. On éprouve un sentiment analogue en songeant à celui qui imprudemment, — je ne puis pourtant pas croire d'une manière complètement irréfléchie et inconsciente, — par complaisance pour un supérieur et, peut-être, obéissant à une arrière-pensée d'ambition, a consenti à fournir des renseignements sur l'activité de son propre chef, par-dessus la tête de celui-ci. Quelle peut être désormais la position de cet officier dans l'arme qui l'avait adopté ? Peut-être réussira-t-il à expliquer son intervention de manière à dissiper la fâcheuse impression qu'elle a produit. Je veux encore l'espérer.

Cet incident est venu juste à point, comme pour confirmer l'accusation de servilité que le collaborateur anonyme de la *Züricher Post* (un consortium, dit-on), avait jetée au corps des officiers-instructeurs de l'infanterie, auquel l'officier en question a longtemps appartenu, et contre laquelle on a protesté, avec raison, je persiste à le dire.

* * *

Il y aurait beaucoup à relever dans tout ce que la presse a publié au cours de la polémique soulevée par la *Züricher Post* et par l'interpellation de M. le colonel Meister ; choses intéressantes sans doute, mais que le cadre de cette chronique m'oblige de laisser de côté. D'ailleurs, ceux que tout cela intéresse, les auront lues ailleurs. Je me propose toutefois de revenir ultérieurement sur quelques points.

Quelques-uns nous ont reproché, je parle de tous ceux qui ont émis publiquement une opinion sur ces incidents, de faire trop ouvertement notre lessive ; je ne crois pas que cela ait eu des inconvénients ; et puis il valait certainement mieux que tous les intéressés, c'est-à-dire le pays tout entier, soient renseignés ; dans une démocratie il est très dangereux de chercher à cacher certains faits, même équivoques ; l'imagination populaire les grossit outre mesure et la suspicion et la méfiance s'accroissent.

Rien d'ailleurs dans tout cela n'est de nature à porter atteinte à l'honneur du pays, à la force de ses institutions, ni à la confiance que le peuple met en elles, et dans les magistrats qui président à leur application.

Le *Bund*, dont l'attitude, durant toute cette polémique a été tout à la fois très ferme et très modérée, a été amené à donner sur notre état militaire en rapport avec les institutions du pays des appréciations que beaucoup pourront méditer avec fruit; nous en détachons, pour terminer, les passages suivants :

« Les institutions militaires de chaque pays doivent s'adapter à sa Constitution et à ses mœurs. Notre organisation militaire, qui repose sur le système des milices, répond à la forme républicaine et démocratique de notre pays. A ce point de vue, l'organisme et l'esprit de notre armée sont démocratiques. C'est là qu'est la base de toute notre politique militaire. Cette politique doit être respectée par tous ceux qui appartiennent à notre armée, des chefs et des instructeurs les plus élevés en grade jusqu'au simple soldat. Leur seul but doit être d'obtenir, dans le cadre d'un système de milices, la plus grande capacité possible de l'armée.

» En revanche, les moyens destinés à atteindre ce but ne peuvent pas être démocratiques; ils doivent être militaires. Ils doivent répondre au but qui est le développement de notre armée. Quant à l'opportunité de telle ou telle méthode d'instruction, les opinions peuvent différer et diffèrent aussi dans la pratique tant qu'elles restent dans le cadre des prescriptions générales et des conceptions militaires. Les supérieurs doivent avoir une attitude pleine de tact et simple non pas parce que c'est démocratique, mais parce que cette attitude répond au but poursuivi et qu'elle est correcte au point de vue militaire. Ils doivent traiter la troupe avec fermeté, mais avec bienveillance, éviter toute rudesse et toute humiliation portant atteinte à sa dignité, parce qu'un traitement digne répond seul à l'état très développé de la civilisation dans notre pays, et, par conséquent, qu'il est raisonnable au point de vue de la pédagogie militaire. Sur ce point, il n'y a sans doute qu'une opinion, mais, dans la pratique, tous les supérieurs, officiers et sous-officiers n'ont pas tous la même adresse. Mais le tact plus ou moins développé, l'attitude plus ou moins adroite des officiers, leurs capacités plus ou moins grandes, n'ont absolument rien à faire avec leurs opinions politiques.

» La tâche d'une bonne politique dans le domaine militaire, doit consister non pas à aggraver les divergences qui peuvent exister dans les conceptions militaires, mais au contraire à les concilier. Elle doit consister à mettre les meilleures forces disponibles, sans aucune acceptation de parti, à la place à laquelle leurs capacités leur permettent de rendre le plus de services au pays et à l'armée. »

Au milieu de toutes les polémiques de ces derniers temps, la mort du colonel *Alfred Roth*, chef de la station d'essais pour l'artillerie et les armes à feu portatives, est passée presque inaperçue. Le colonel d'artillerie Alfred Roth est né à Reineck en 1846; il suivit les cours du polytechnicum

de 1862 à 1865 et y prit le diplôme d'ingénieur. Après avoir été pendant quelques années attaché à la ligne de chemin de fer du Toggenbourg, il devint, en 1868, chef de bureau du général Herzog, chef de l'arme de l'artillerie, à Aarau. En 1870-71, il accompagna son chef comme troisième adjudant. En 1884, le colonel Roth devint officier de tir sur la place d'armes de Thoune et occupa ce poste, dont il avait considérablement élargi les attributions et l'importance, jusqu'à sa mort. Depuis quelques années, le colonel Roth était souffrant; il avait dû restreindre son activité. Il y a peu de mois, on lui avait donné un adjoint dans la personne du capitaine d'artillerie de Bonstetten.

Cet officier distingué, bienveillant, serviable et qui a rendu à son pays de très utiles services, emporte avec lui l'estime et les regrets de tous ceux qui l'ont connu.

CHRONIQUE ALLEMANDE

(De notre correspondant particulier.)

Promotions, mutations. — L'armée au Reichstag. — Double jubilé. — Notre exposition d'automobiles. — Toujours le recul sur l'affût. — Les livres.

Le 22 mars, jour anniversaire de feu l'empereur Guillaume Ier, est toujours marqué par une série de promotions extraordinaire. Il en a été cette année-ci comme de coutume. Ont donné leur démission dix commandants de brigade, tous de l'infanterie, dont les six plus anciens ont été revêtus du grade de lieutenants-généraux. Un commandant de brigade, le major-général comte de Kirchbach, a été nommé lieutenant-général, avec le rang de divisionnaire et transféré dans le cadre des officiers «von der Armee» qui restent disponibles. Il recevra plus tard le commandement d'une division. Le major-général v. Trotha, qui commandait par interim la 16^e division, a été promu également lieutenant-général. Ont été promus majors-généraux les colonels qui avaient déjà des brigades. Pour les brigades disponibles, on a choisi des majors-généraux et des colonels comme commandants. En résumé, ont été promus 2 lieutenants-généraux, 13 majors-généraux, 29 colonels, 30 lieutenants-colonels, 1 major, 15 capitaines, 33 lieutenants; démissionnaires : 10 majors-généraux, 3 colonels, 6 majors, 17 capitaines et lieutenants.

Le colonel-général v. Hahnke, général en chef dans les Marches et gouverneur de Berlin, a été élevé au rang de feldmaréchal. Pendant treize ans, il a dirigé le cabinet militaire de l'empereur. Pendant les guerres de 1860 et 1870-1871 il appartenait à l'état-major du prince royal, père de l'empereur actuel. Celui-ci l'a pris spécialement en affection.

Notre attaché militaire à Berne, le capitaine Frhr. v. Beaulieu-Marcconnay, a été relevé de ses fonctions et prendra service au régiment des

grenadiers de la garde empereur François. Son successeur à Berne sera le major v. Bülow-Stolle, officier d'état-major de la 14^e division. Il appartient à l'infanterie ; son brevet d'officier date de 1882.

Le 22 mars est mort à Sondershausen le général d'infanterie à disposition Hugo v. Oidtmann, président de la commission d'essai du fusil au temps où l'actualité était au fusil de petit calibre et à la poudre sans fumée, soit de 1885 à 1889. On lui doit en partie notre fusil 88 du calibre 7,9 mm. Il a également associé son nom à la fabrication de notre poudre à fusil à feuillettes (Gewehr-Blättchenpulver). Oidtmann était né en 1835. Il entra en 1853 au 7^e chasseurs et fit avec distinction les trois campagnes de 1864, 1866 et 1870-1871. Il commanda une brigade d'infanterie en 1889, fut nommé, en 1890, inspecteur des chasseurs et tireurs, et en 1892 commandant de la 8^e division à Erfurt. Sa démission remonte à 1895.

Est mort également le commandant de Karlsruhe (Bade), lieutenant-général Frhr. v. Schönau-Wehr. D'abord lieutenant dans l'artillerie badoise, il prit part aux campagnes de 1866 et 1870-1871. En 1875 il fut transféré dans l'armée prussienne avec le contingent badois. Il appartint au régiment d'artillerie de campagne n° 14, puis au 1^{er} de la garde. En 1888, il fut nommé major et aide de camp du grand-duc, puis promu colonel et major-général. Sa nomination au commandement de la place de Karlsruhe date de 1902. Il était lieutenant-général de cette année-ci. Il meurt âgé de 55 ans seulement.

* * *

La forteresse de Diedenhofen (autrefois Thionville) sera délivrée d'une partie de son enceinte. On va démolir celle-ci sur la rive gauche de la Moselle, excepté les bastions nos I et III. Les autorités communales ont envoyé un télégramme de remerciements à l'empereur. L'ordre était signé du 22 mars.

* * *

Pendant la dernière session du Reichstag il a été question de l'introduction d'une taxe militaire. Ce n'est pas la première fois qu'on y songe. Il y a une vingtaine d'années, exactement en 1881, le gouvernement avait proposé cette taxe à la charge des dispensés du service personnel ou de ceux qui bénéficient de quelque soulagement à cet égard. Cette proposition resta en minorité. On avait objecté que le service militaire étant un devoir d'honneur, il ne pouvait donner lieu à une compensation, sous forme de prestation en argent. Notre situation financière actuelle permet cette fois-ci d'augurer mieux de la proposition. Peut-être la prochaine session vous en apportera-t-elle la preuve.

Le Reichstag, en sa séance plénière, ne s'est pas montré plus favorable que la commission du budget aux demandes de crédit formulées pour la cavalerie et pour les lieutenants-colonels de l'infanterie. Il a repoussé les propositions du gouvernement. Un compromis est intervenu au sujet de

l'école militaire technique supérieure. En ce qui concerne les sciences techniques en général les officiers continueront comme par le passé à profiter de l'école supérieure. Pour les spécialités techniques militaires, une académie technique militaire, institut indépendant, a été créée.

Le champ de manœuvre du VI^e corps d'armée en Silésie, Neuhammer, a été la cause de vives inquiétudes: une erreur a été commise dans le calcul du coût du terrain; au lieu d'une somme de six millions il en faudra neuf. Pour le contingent saxon, on créera deux subdivisions de mitrailleuses et une section attelée d'artillerie à pied. Un député a longuement plaidé pour un changement de l'uniforme qui devait être rendu moins visible. Le 11^e hussards qui se trouve depuis longtemps en garnison à Dusseldorf doit être transféré à Crefeld; quelques députés se sont élevés contre cette mesure, dont ils ne voient pas la nécessité et qui entraîne une augmentation de frais, alors qu'il suffirait d'une nouvelle caserne à Dusseldorf. La nouvelle loi sur les pensions a été encore une fois ajournée; l'argent fait défaut pour son extension aux officiers qui sont déjà à la retraite. Quant à la transformation du matériel de l'artillerie de campagne les députés ont recommandé de tenir la balance égale pour les commandes entre diverses maisons concurrentes d'Allemagne. On a craint que le ministre ne donnât la préférence à la maison Krupp. Il va sans dire que lorsqu'on parle de maisons concurrentes, on pense en premier lieu à Ehrhardt, qui compte beaucoup de partisans, même au Reichstag.

Je vous ai parlé de la diminution relative des aspirants officiers dans l'infanterie. Pour compenser ce déficit, on a cette année-ci augmenté le nombre des cadets attribués à l'infanterie. Sur 61 cadets répartis dans l'armée, 46 appartiennent à l'infanterie, et 94 porte-enseignes sur 120. La cavalerie n'a reçu que 9 officiers, 11 enseignes; l'artillerie de campagne 2 officiers, 4 enseignes; les pionniers 1 officier, 4 enseignes; l'artillerie à pied, 7 enseignes.

Notre métropole n'aura plus le plaisir d'assister à la «revue de printemps» de sa garnison. Tout sera transféré à Doeberitz, sur le champ de manœuvres du corps de la garde. Au lieu d'une revue, il y aura un exercice de combat.

Au mois d'avril, deux de nos célébrités militaires fêteront leur jubilé de cinquante années de service actif: le colonel-général comte Hæseler, commandant du XVI^e corps d'armée, à Metz, et le comte Schlieffen, chef de l'état-major général de l'armée. Notre journal officieux la *Norddeutsche Allgemeine Zeitung* leur consacre un article de fond très sympathique. Tous les deux appartiennent, comme vous le savez, à la cavalerie. Hæseler est le plus jeune, il est né en 1836. Schlieffen a atteint déjà les soixante-dix ans. Néanmoins, l'ancienneté appartient à Hæseler, qui est entré au service à l'âge de dix-sept ans comme lieutenant, tandis que Schlieffen

débutait à l'âge de vingt ans comme volontaire d'un an. Hæseler a été nommé commandant du XVI^e corps d'armée nouvellement créé à Metz le 24 mars 1890. Il est pour ainsi dire avec son corps à l'avant-garde sur notre frontière de l'ouest. Il est connu des Français et en même temps il connaît bien la France et les qualités des Français.

Son principe de commandement est de toujours mettre au premier rang les exigences de la guerre, même en temps « de paix ». L'instruction de ses troupes et tous leurs exercices s'inspirent de cette idée directrice. Nulle part les officiers supérieurs ne sont plus versés dans la conduite des troupes que sous les ordres de Hæseler. Ses directions pour l'instruction des troupes dans le service en campagne sont des modèles du genre, aussi bien que ses thèmes de manœuvres. Il se montre toujours empressé à songer au bien-être des troupes, aussi le simple soldat l'adore-t-il, nonobstant les fatigues excessives du service. Officiers comme soldats savent quelle est sa bienveillance.

Le comte Schlieffen fut nommé chef de l'état-major général de l'armée en 1891, succédant à Waldersee. Développer la doctrine de la grande guerre en prenant comme base les idées de Moltke, tel est son principe, De quelque nature que soient les exercices qu'il dirige, jeu de guerre, voyages d'état-major, manœuvres, toujours on pense à la grande guerre, on se représente le rôle que le corps d'armée, la division, le détachement doivent jouer en contact les uns avec les autres dans la suite des grandes opérations. On a rompu avec la guerre de détachement. On pense toujours à nos grandes armées des guerres de l'avenir et on se préoccupe de la manière de les entretenir. Cela n'est possible qu'en raison du développement des communications du temps moderne. Il faut profiter de tous les progrès techniques; voilà pourquoi on a créé les troupes de communication qui, dans ce sens, n'existent qu'en Allemagne. Schlieffen a également pensé à profiter de l'artillerie lourde dans les armées de campagne, aussi bien qu'à cultiver les opérations de la guerre de forteresse.

Il est probable que Hæseler, le jour de son jubilé, sera nommé feld-maréchal.

* * *

Pendant une quinzaine de jours du mois de mars, du 8 au 22, la capitale a vu une exposition d'automobiles allemands. Notre prince Henri, frère de l'empereur, en a pris le patronage. A la veille de l'ouverture, le 7 mars au soir, il y a eu un pompeux défilé devant le château royal, sous les yeux de l'empereur qui témoigne d'un grand intérêt pour ce genre de véhicules. Presque toutes les fabriques d'Allemagne, plus d'une centaine, ont pris part à l'exposition. Je nomme: Daimler Motoren-Gesellschaft (Cannstatt), Benz (Mannheim), Fahrzeugfabrik Eisenach, Cudell-Motor-Gesellschaft (Aachen), Dürrkopp u. Co (Bielefeld), Kühlstein (Charlottenburg), Deutsche Automobilgesellschaft (Charlottenburg), Motorfahrzeug-

fabrik Deutschland (Berlin), etc., etc., enfin la section d'essais (Versuchs-abtheilung), des troupes de communication, soit le commandement de la locomotion automobile, avec ses camions pour poids lourds, ses voitures automobiles pour le transport des personnes, ses tracteurs. Comme force motrice on utilise le plus ordinairement le moteur à explosion à benzine. A signaler quelques moteurs à alcool, surtout pour les automobiles de l'armée. L'exposition a prouvé que nous sommes maintenant à égalité avec les Français, abstraction faite de l'élegance et du luxe de leurs constructions. Nombreux aussi ont été les motocycles : Excelsior, Brennabor, Corona, etc.

Les automobiles à quatre places atteignent des vitesses de 35 à 45 kilomètres à l'heure, avec machine motrice de 10 à 16 chevaux. Les automobiles de courses (Rennwagen) ont atteint 70 à 90 kilomètres. De plus en plus les automobiles trouvent leur emploi dans les armées.

La Rheinische Metallwaren und Maschinenfabrik à Dusseldorf, nous a régale de trois nouvelles publications. Il s'agit: 1^o d'un rapport sur des essais avec pièces de campagne à tir rapide, système Ehrhardt; 2^o la Rheinische Metallwaaren u. Maschinenfabrik et les établissements qui lui sont associés; 3^o les pièces de campagne, système Ehrhardt, photographies et texte.

La première de ces trois publications est de beaucoup celle qui offre le plus grand intérêt. Vous y trouverez entré autres une opinion de votre commission d'artillerie sur le canon Ehrhardt expérimenté en 1900 et un jugement du secrétaire d'Etat de la guerre en Angleterre sur les dix-huit batteries Ehrhardt livrées en 1900. Les essais en Norvège de 1900 à 1902 donnent matière à plus de détails. Leur résultat a été très favorable et a été suivi d'une commande de 132 canons et 72 caissons. Les constructeurs concurrents étaient Hotchkiss, Nordenfelt, Armstrong, Saint-Chamond et Schneider-Canet.

Les essais au Danemark en 1901 et 1902 n'ont pas eu le même succès. Le canon Krupp a été préféré au canon Ehrhardt. Là étaient en concurrence outre Ehrhardt et Krupp, Cockerill-Nordenfelt et Schneider-Canet. Il est intéressant d'apprendre qu'on a tiré entre autres contre une pièce Ehrhardt pourvue de boucliers en acier-nickel.

Quant aux essais dans l'Amérique du Nord auxquels Ehrhardt a participé également, on croyait qu'ils avaient abouti à l'adoption de la pièce de l'« Ordnance Department ». C'est une erreur. Le gouvernement a commandé encore une pièce Ehrhardt de 7,62 cm. et une de 5 cm. Ont concouru : Armstrong, Cockerill-Nordenfelt, Vickers Maxim, Bethlehem Works, sans succès.

Les deux autres publications ne présentent que peu de nouveau; je les passe sous silence.

Encore quelques livres : « L'hygiène dans les expéditions d'outre-mer, d'après les expériences de l'expédition dans l'Asie orientale », par le médecin-major Dr Herhold (Berlin, Mittler); « Angewandte Uebungen zur Operations- und Gefechtslehre », par Hauschild, colonel à l'état-major turc, professeur à l'Ecole d'état-major (officier prussien), (Berlin, Mittler); « Politik und Seekrieg », par Rudolf von Labrés, capitaine de vaisseau de ligne autrichien en retraite (Berlin, Mittler); « Strategisch-taktische Aufgaben nebst Lösungen », par H. v. Gazycki, livraison 15, 16 (Leipzig, Zuckschwerdt u. Co); « Der Unterführer der Kompagnie », par Karl v. Kietzell, Oberleutnant, 2^e édition (Berlin, Mittler); « Anleitung und Beispiele zum Regimentskriegsspiel », par Immanuel, capitaine et professeur à l'Ecole de guerre Engers (Berlin, Mittler); « Das Gelände im Dienst der Truppenführung », par v. Hagen, colonel et commandant de régiment, 3^e édition (Berlin, Mittler); « Die Jagdkommandos der Infanterie », par les lieutenants Kramme et Haas (Berlin, Mittler); « Felddienst-Aufgaben für kleine Infanterie-Abtheilungen in grossen Verbande », par A. Krisak, capitaine et chef de compagnie (Berlin, Mittler).

Je me borne à mentionner sans autre ces ouvrages qui sont les plus importants dont le mois passé a apporté la publication.

CHRONIQUE ANGLAISE

(De notre correspondant particulier.)

Le chef du IV^e corps d'armée. — Triste fin. — Le colonel Lynch. — Suppression de la lance. — Le budget militaire. — Temps de service. — *Army Rifle Association*. — Au Somaliland.

Le commandement du quatrième corps d'armée a été confié, dans le courant de janvier, au lieutenant-général François Grenfell, créé l'année dernière pair d'Angleterre, en qualité de premier baron de Kilvey. C'est un officier qui compte de nombreuses années de service. Entré en 1869 dans le 60^e régiment de fusiliers, il a pris part en 1878 à la guerre des Cafres, et en 1879 à celle contre les Zoulous, puis a rempli les fonctions de quartier-maître général pendant les troubles du Transvaal en 1881 et 1882. On le retrouve également en Egypte en 1882 et à l'expédition du Nil en 1884. De 1894 à 1897 il fit partie du War Office en qualité d'inspecteur général des forces auxiliaires. En dernier lieu, il fonctionnait comme gouverneur et commandant en chef de Malte, où il a été remplacé par le général Sir C. Mansfield Clarke.

Le nouvel inspecteur de la cavalerie n'est un inconnu pour personne;

c'est le major-général Baden-Poowel, le héros de Mafeking, qu'il a défendu avec une rare intrépidité dans la dernière campagne. Il est né en 1861 et a servi de longues années en Afrique et en Australie.

*

La mort a enlevé cet hiver Sir John Lintorn Simurons, le vétéran des field-marshals, un des meilleurs officiers que le génie ait fourni à l'armée anglaise. Pendant de longues années il a donné toute son intelligence et toute son énergie aux services techniques de l'administration militaire, et même après qu'il se fut retiré de la vie publique, on lui demandait encore des avis et des conseils qu'on suivait généralement. Entré dans l'armée à 16 ans, l'année où la reine Victoria montait sur le trône, il a rendu à l'armée anglaise et au pays entier des services précieux et variés qui méritent réellement qu'on lui consacre quelques lignes.

Une autre mort, tragique celle-là, est venue, plus récemment, attrister l'armée anglaise. Je veux parler du suicide du major-général Sir Hector Mac Donald, commandant des troupes de Ceylan. C'était un officier aimé de chacun, aussi bien des chefs que des soldats ; on raconte même que ces derniers ont fondu en larmes à l'annonce de sa mort. Il n'avait pas encore 50 ans, mais il avait servi pendant 33 ans dans l'armée. Neuf ans durant il a porté le sac dans l'infanterie écossaise et dans la campagne de l'Afghanistan en 1880, qu'il faisait comme sergent, il sauva lord Roberts d'une embuscade. Ce dernier lui offrit le choix entre la croix de Victoria, la plus haute distinction à laquelle puisse prétendre un soldat, et les épaulettes d'officier. Il choisit les épaulettes. Dès lors il avança rapidement ; on le retrouve à Majouba, à Omburman et dans la dernière campagne sud-africaine où il fut blessé dès le début ; et partout il se distingue par un courage intrépide. Il est triste de voir finir ainsi une si glorieuse carrière, mais cela vaut mieux pour sa mémoire que d'avoir été traduit devant un conseil de guerre.

* * *

Le procès de haute trahison intenté en janvier au colonel Lynch, s'est déroulé selon les règles d'une antique procédure, vieille de six ou sept siècles. Le tribunal se compose de trois juges, et il ne se prononce que sur des questions intéressant la couronne. C'est l'ancien tribunal qu'on a substitué à la patriarchale et directe juridiction exercée par le souverain en personne et qui lors des transformations successives des organes judiciaires, s'est conservé tel quel, réservé pour les causes les plus graves, pour la haute trahison.

L'accusation de haute trahison contre le colonel Lynch se basait sur le troisième paragraphe de l'antique code qui divise en trois catégories les crimes de cette espèce :

1^o Attentat à la vie du roi, y compris les conspirations dont l'effet peut mettre en danger la personne du roi.

2^o Guerre faite contre le roi dans le but d'obtenir par la force des avantages publics.

3^o Conspirations et complots dans l'intention d'arriver à la déposition du roi, d'amener la guerre contre lui ou d'envahir son territoire.

On sait que le colonel Lynch a combattu dans la dernière campagne avec les Boers contre les Anglais à la tête d'une légion irlandaise enrôlée par lui. Il a donc été traduit devant la haute cour et celle-ci ne pouvait que le condamner à mort ou le libérer. Elle ne connaît pas de demi-mesures. C'est en effet à la mort qu'il a été condamné, à la mort par décapitation, considérée comme plus honorable que la pendaison qui est appliquée généralement aux traîtres. On sait également que sa peine a été commuée par le roi en prison et chacun suppose qu'à la première occasion il sera gracié par son souverain. Entre temps, il pourra songer aux conséquences de ses actes et aux inconvénients qu'il y a à porter les armes contre son pays.

L'acte d'accusation était conçu comme suit : « Lynch savait bien que l'état de guerre existait entre notre défunte souveraine et la république du Transvaal, et nonobstant il a pris les armes le 18 janvier dans la soixantième année du règne de S. M. pour défendre ce dernier pays ; il a été vaincu, car c'est à l'instigation du diable qu'il avait agi et parce que la crainte de Dieu ne régnait pas dans son cœur. »

Si le procès du colonel Lynch a été, pour ainsi dire, la dernière note de la guerre, la toute première avait été le « raid » Jameson et le procès devant la haute cour intenté à celui qui l'avait dirigé. Mais, chose curieuse, on fit alors procès au docteur Jameson parce qu'il avait combattu contre le Transvaal, tandis que Lynch a été poursuivi pour avoir combattu pour le Transvaal. On n'ignore pas que le procès Jameson s'est converti en une véritable apothéose de l'accusé et qu'il n'a servi qu'à accentuer l'animosité contre les Boers.

Le War Office a émis dernièrement un Army Order sur l'équipement de la cavalerie, d'après lequel les régiments de la cavalerie seront armés à l'avenir de carabines (ou fusils) et de sabres. Les régiments de lanciers, les dragons de la garde et dragons gardent la lance, mais cette arme ne servira plus que pour le service d'escorte, pour les revues et d'autres cérémonies de parade et non pas pour monter la garde, en campagne, dans les manœuvres et au service actif. Un certain nombre de lances seront remises à chaque régiment de cavalerie, mais uniquement pour des exercices d'adresse, etc., qui ne se feront que comme récréation et pour lesquels on ne pourra pas distraire les hommes de l'équitation, du tir, du

maniement du sabre et du service en campagne. En publant cet ordre, le commandant en chef émet le désir que chacun se rende bien compte que, quoique la cavalerie soit dorénavant armée de sabre et de carabine (ou de fusils), c'est cette dernière arme qui seule lui donne une réelle indépendance. « Elle ne sera plus seulement une source d'informations prises au loin et sur lesquelles le commandant base son plan d'opération, mais elle pourra empêcher l'ennemi de prendre lui-même des informations, elle rendra la surprise impossible et elle achèvera la victoire. » Lords Roberts signale ensuite les difficultés inhérentes au métier d'officier de cavalerie et insiste sur la nécessité de les choisir parmi les mieux qualifiés physiquement et intellectuellement et de demander d'eux beaucoup d'intelligence et beaucoup de pratique.

La mesure prise par le War Office n'a pas été approuvée de chacun. D'aucuns prétendent que dans la guerre sud-africaine, et particulièrement à Elandslaag, la lance était la terreur des Boers et qu'elle a également rendu d'excellents services dans le Soudan où le sabre ne servait pas à grand' chose. On espère donc que cette décision n'est pas absolument irréversible. Il convient cependant de dire que l'abolition de la lance est une des conséquences des expériences de la dernière guerre et des progrès réalisés dans la fabrication des armes à feu. Le War Office paraît avoir été sagement inspiré en donnant à la tactique de la cavalerie une direction plus conforme aux conditions présentes. Mais il n'y a non plus rien d'impossible à ce que cette mesure soit rapportée une fois ou l'autre, quelque logique qu'elle puisse paraître aujourd'hui; il ne faudra en accuser cependant que l'instabilité du jugement des hommes.

Le War Office a annoncé que les officiers généraux ont reçu des sommes spéciales destinées à l'entraînement des troupes aux manœuvres, soit d'abord pour les exercices des petites unités, puis d'unités combinées. Des manœuvres combinées auront lieu cette année du 7 au 12 septembre, sous la direction du commandant en chef, avec des troupes prises surtout dans les 1^{er} et 2^e corps d'armée. Elles se feront dans les comtés d'Oxfordshire, Berkshire, Hampshire et dans la partie septentrionale du Wiltshire.

Les budgets de l'armée et de la marine pour 1903-1904 (l'année commence le 1^{er} avril) ont paru au commencement de mars. Le total des dépenses prévues pour l'année se monte à 34 500 000 liv. st., dont 27 588 000 pour le service ordinaire; le reste est destiné à certaines dépenses spéciales. Effectif de l'armée : 235 761 hommes. L'année dernière on arrivait à la jolie somme de 69 660 713 liv. st., dans laquelle étaient du reste compris 40 000 000 liv. st. pour le service de guerre, dans le sud de l'Afrique et en Chine.

Le total des dépenses prévues pour la marine se monte à 34 457 000 livres st., soit à 3 202 000 liv. st. de plus que pour l'exercice précédent (31 255 000 liv. st.).

L'inspecteur général de recrutement, le major-général H.-C. Barret, vient de publier son rapport annuel sur le recrutement de l'armée et de la milice en 1902. Le nombre total des hommes recrutés (troupes coloniales non comprises) se monte à 50 753 pour l'armée régulière (47 039 en 1901), et à 41 486 pour la milice (37 644 en 1901¹). Ces chiffres sont d'autant plus satisfaisants qu'il a fallu interrompre, à cause de la guerre, le recrutement de certaines unités régimentaires.

Depuis une année il s'est opéré un changement très important dans la question du temps d'engagement et dans celle de la paie des soldats. A peu d'exceptions près, le temps de service comprend trois années sous les drapeaux et neuf ans dans la réserve pour toutes les armes. Les hommes engagés sous les nouvelles conditions ne seront pas tenus de servir plus longtemps lorsqu'ils servent à l'étranger; ce n'est qu'en cas de guerre imminente que l'on pourra les garder une année de plus. Un supplément de paie sera alloué à tous les soldats engagés pour plus de trois ans sous les drapeaux, ainsi qu'à ceux qui, engagés pour trois ans, ont obtenu l'autorisation de prolonger leur temps de service. On a également accordé un certain nombre d'autres concessions, financières ou autres, afin de donner plus de liberté au militaire et de diminuer les fatigues du service.

La seule augmentation opérée dans l'armée en 1902 a été la formation du 5^e bataillon du *Royal Garrison Regiment*. Les diminutions consistent dans la dislocation du 3^e bataillon du *West India Regiment* et du *Hong-Kong Regiment*, ainsi que dans la réduction du régiment de Chine.

A propos de recrutement et afin de s'assurer de l'honorabilité des hommes enrôlés, le War Office a envoyé, aux officiers généraux commandant dans le pays, une circulaire prescrivant qu'il ne faudra accepter dans l'armée régulière et dans la milice aucun homme qui ne puisse produire des références suffisantes sur son caractère et sur ses antécédents. S'il n'en fournit pas, il faudra faire les démarches nécessaires pour en obtenir. On espère ainsi écarter les mauvais éléments qui se sont trop souvent introduits dans l'armée.

On sait que depuis la dernière campagne, on a senti la nécessité de développer davantage dans l'armée britannique l'infanterie montée. Le War Office a décidé dernièrement de créer trois grands centres pour l'instruction de cette arme, où l'on commence dès le mois de mai à appliquer le programme d'instruction définitif. On a déjà fait à Aldershot

¹ Non compris les enrôlements spéciaux en vue de la guerre sud-africaine.

(I^{er} corps) les préparatifs nécessaires pour recevoir des contingents de toutes les parties de l'Angleterre et de l'Ecosse. L'infanterie montée du II^e corps recevra son instruction à Salisbury, et tous les contingents irlandais au camp de Wilsdorth. Le lieutenant-colonel A.-J. Godley est chargé de l'instruction à Aldershot.

*

L'*Army Rifle Association* a tenu son assemblée générale annuelle au commencement de janvier et a élu, à cette occasion, comme président le colonel Pennington. Le rapport sur l'activité déployée par l'Association l'année dernière, la dixième depuis sa fondation, enregistre de sérieux et constants progrès comparativement à 1899, la dernière année avec laquelle on puisse faire une comparaison, la campagne sud-africaine ayant produit forcément un recul en 1900 et 1901. Il faut s'attendre à ce qu'en 1903, la vie de l'Association reprenne encore de plus belle, ainsi qu'on peut le constater après toute campagne.

Le programme pour 1903 est plus étendu que celui des années précédentes. Pour satisfaire au désir exprimé par le commandant en chef de l'armée, d'encourager davantage le tir des officiers des régiments, on a institué un nouveau match de groupes annuel, le match interrégimentaire d'officiers, qui aura lieu à Bisley. Le comité espère que chaque régiment de cavalerie et chaque bataillon d'infanterie du pays enverront un groupe. On instituera également un match interrégimentaire pour les hommes des dépôts qui ont, en général, peu d'occasion de s'exercer au tir.

*

Je n'ai pas encore parlé des opérations de troupes anglaises dans le Somaliland, qui n'ont guère été jusqu'ici que des reconnaissances. Au point de vue strictement militaire, cette campagne, si je peux l'appeler ainsi n'a pas grand intérêt, les troupes engagées sont peu nombreuses et elles ont surtout à lutter contre des difficultés d'ordre pratique. Il n'en est pas moins vrai qu'on y déploie ces qualités d'ordre, de patience et d'endurance qui ont permis aux Anglais, bien souvent, de venir à bout de difficultés matérielles vraiment considérables.

On se souvient que, dans la seconde moitié d'octobre 1902, une partie des troupes du colonel Swayne a été massacrée dans le pays des Somalis. On avait eu affaire, cette fois encore, au fameux Mad Mullah (Muhamed Abdullah), un fanatique se croyant une réincarnation de Mahomet, qui, à plusieurs reprises, a prêché la guerre sainte contre les étrangers. Les troupes du colonel Swayne opéraient depuis Berbera, sur le golfe d'Aden, dans la direction du sud-est. C'est, du reste, le long du golfe d'Aden, côte sud, que se trouvent les possessions anglaises dans le pays des Somalis. Mais, vu les difficultés et la longueur de la route, on a renoncé à faire prendre le même chemin à la nouvelle colonne, confiée au colonel Cobbe,

et on l'a expédiée, avec l'autorisation du gouvernement italien, sur Obbia, possession italienne sur la côte est de l'Afrique. Elle s'est portée de là sur les puits de Galkayn, dans le district de Mudug, centre des opérations du Mullah, pour opérer conjointement avec le colonel Swayne au nord. La colonne principale, 1400 hommes, sous les ordres du général Manning, commandant en chef de l'expédition, a également pris le même chemin. Dans le nord-ouest, 10 000 Abyssins opèrent de concert avec l'Angleterre. Les opérations ont suivi leur cours avec la lenteur inhérente à ces sortes d'expéditions. Les puits de Galkayn ont été occupés et, d'après les dernières nouvelles, le Mullah aurait été abandonné par la plus grande partie de ses troupes et se serait réfugié dans le nord. Ce n'est peut-être qu'un faux bruit; il faut bien se garder de juger les événements avec trop de précipitation.

M. W.

CHRONIQUE AUTRICHIENNE

(*De notre correspondant particulier.*)

Nouvelle organisation du personnel des armuriers. — La question du matériel des nouveaux canons. — Emploi des sous-officiers comme officiers de subsistances. — Les grandes manœuvres en 1903. — Les noms géographiques hongrois substitués aux noms allemands dans les rapports et documents de service. — L'Ecole de guerre et les officiers du train. — Le projet militaire.

L'entretien des armes à feu portatives des troupes était confié jusqu'ici à des armuriers ayant grade de sous-officiers. Dès le 1^{er} février 1903, ce personnel d'armuriers a été organisé d'une manière plus rationnelle et, sous beaucoup de rapports, plus avantageuse pour ces derniers.

On avait reconnu la nécessité de régulariser la situation de ces armuriers, surtout en ce qui concernait le mode de leur rétribution. Sous ce dernier rapport, il était de règle que les frais d'entretien des armes à feu portatives devaient être supportés par les divers corps de troupes et que les armuriers en percevaient le montant à la fin de chaque mois. Ce système amenait fréquemment des complications, des malentendus, des ennuis. En outre, il créait une inégalité de traitement choquante entre les armuriers, par le fait que leur salaire variait selon le montant des sommes à disposition des divers corps de troupes pour l'entretien des armes à feu portatives.

A partir du 1^{er} février, on a supprimé l'ancienne appellation surannée d'« arquebusiers » (*Büchsenmacher*) qui désignait les armuriers et l'on a créé des « maîtres-armuriers » (*Waffenmeister*) de 1^{re}, 2^{me} et 3^{me} classes et des « maîtres-armuriers-chefs » (*Oberwaffenmeister*) de 1^{re} et de 2^{me} classes. Ces derniers rentrent dans la catégorie des stipendiés, assimilés aux officiers. Ils touchent un traitement annuel de 1200 (2^{me} classe) à

1440 (1^{re} classe) couronnes. De même que les anciens « arquebusiers », les « maîtres-armuriers » actuels sont des sous-officiers d'armement et leurs charges respectives sont équivalentes à celles de sergent-major (1^{re} classe), de sergent (2^{me} classe) et de caporal (3^{me} classe). Ils ne reçoivent plus, comme jadis, la solde afférente à ces différents grades, mais un salaire plus élevé de 1 couronne 50 hellers (1^{re} classe), 1 couronne 20 hellers (2^{me} classe) et 70 hellers (3^{me} classe) par jour.

Ainsi donc, tandis que, d'une part, la solde des armuriers a été augmentée et fixée, pour chaque classe, à un taux régulier et uniforme, d'autre part, la somme — dont le montant devra être déterminé à nouveau, — mise à la disposition des corps de troupes pour l'entretien des armes à feu portatives formera, dorénavant, une redevance fixe des troupes et non plus une source de profits variables pour les armuriers.

L'entretien des armes à feu modernes est incomparablement plus délicat et compliqué que n'était celui des anciennes armes. Le personnel chargé de la réparation des armes à feu doit posséder aujourd'hui une instruction technique plus complète, travailler davantage et apporter plus de soins à son travail qu'autrefois. Les exigences de leur service étant plus lourdes, il était nécessaire et juste que la position militaire et matérielle des armuriers fût mise en rapport avec les charges nouvelles qui leur incombent, ce qui est maintenant le cas. Les « maîtres-armuriers » pourront dorénavant avancer au rang de « maîtres-armuriers-chefs » et, comme tels, non seulement ils occuperont une situation sociale plus élevée, mais encore ils auront droit à une pension de retraite qui, après 40 années de service, s'élèvera à la totalité de leur traitement.

De nouveaux éléments capables, fournis par une école d'armuriers, dont on active la création à l'arsenal militaire de Vienne et qui, au double point de vue du choix des maîtres et du plan d'instruction, satisfera à toutes les exigences, viendront compléter le personnel d'armuriers actuellement en activité de service.

Le 1^{er} janvier de chaque année, un certain nombre d'hommes sortis de la troupe seront admis à fréquenter cette école. Les moins aptes et ceux qui, déjà au moment de leur admission, ne se destinent qu'à l'emploi d'aides-armuriers, recevront, pendant les cinq premiers mois, une instruction portant exclusivement sur le service des armuriers en campagne.

Ces aides seront adjoints aux maîtres-armuriers selon les besoins et nommés, à l'expiration de leur temps de service, s'ils ont fait preuve d'aptitudes suffisantes, armuriers de réserve de 3^{me} classe.

Les autres hommes sortis de l'école d'armuriers sont promus, par le ministère de la guerre, aspirants-armuriers avec grade de caporaux et répartis, en cette qualité, dans les troupes ou dans les arsenaux ou dépôts d'artillerie.

— La question du choix du matériel forme partie intégrante de celle

des nouveaux armements de l'artillerie. On sait que, pour les canons de montagne et les obusiers de campagne, c'est le bronze-acier forgé qui a été choisi, tandis qu'aucune décision définitive n'a été prise encore, semble-t-il, en ce qui concerne les canons de campagne.

Dans la presse technique militaire, le débat continue donc, toujours fort animé, sur les avantages et désavantages respectifs des deux genres de matériels entre lesquels on sera appelé à choisir : l'acier et le bronze.

Nous avons déjà eu l'occasion de parler de cette discussion¹ et de mentionner le fait que, devant les délégations, le gouvernement s'était prononcé, par l'organe du ministre de la guerre, en faveur du bronze-acier. Les intéressés de l'industrie des aciers ont élevé des protestations contre ce choix et envoyé au ministère de la guerre un long mémoire dans lequel ils énuméraient les avantages nombreux des bouches à feu en acier-nickel. Dès lors, il paraît constamment des publications, dans lesquelles on demande avec plus ou moins d'insistance que le gouvernement veuille bien s'affranchir enfin du « fétichisme du bronze » (*Bronze doktorei*) qui sévit encore chez nous et adopter l'acier au moins pour les canons de campagne, ce matériel étant considéré comme le meilleur dans les artilleries étrangères et ayant été choisi par beaucoup d'entre elles, à raison de ses avantages spéciaux, pour des constructions nouvelles.

Chacun a le droit de prôner l'acier comme matériel des nouveaux canons, cependant on ne saurait se dissimuler que ce genre de matériel présente certains désavantages, dont le plus grave est de manquer de solidité. C'est ce qu'a fait remarquer, dans un article paru au mois de janvier dernier, la *Reichswehr* qui — en s'appuyant sur des documents extraits de journaux étrangers, car la presse indigène passe ces faits sous silence, afin de ne pas alarmer l'opinion — a relaté deux accidents survenus au polygone de Vienne-Neustadt pendant des essais entrepris avec des bouches à feu en acier.

C'est ainsi qu'à la fin décembre 1902, la *Post*, de Berlin, a annoncé qu'un obusier de campagne, système Ehrhardt, présenté à la commission d'artillerie au polygone de Vienne-Neustadt, « était devenu complètement inutilisable par suite d'un éclatement dans l'âme ». La *Reichswehr* ajoute que le fait est rigoureusement vrai. On était tellement convaincu de ce qu'on appelait la « sûreté d'explosion » du matériel en acier Ehrhardt que la commission d'essais jugeait même inutile de se mettre à couvert derrière des abris de terre, au moment du tir avec des obus brisants. Ce n'est que par le plus heureux des hasards que, lorsque le projectile a éclaté dans l'âme, par suite du mauvais fonctionnement de la fusée ou du mécanisme d'inflammation de la charge, personne n'a été atteint par les éclats de la bouche à feu complètement déchirée et mutilée. Le projectile, dont l'éclate-

¹ Voir livraison de juin 1902, pages 525 et 526.

ment prématué a provoqué l'accident, était un obus brisant chargé d'une matière explosive très puissante, probablement l'Ammonal, déjà employé pour les obus de nos obusiers de campagne.

Un accident de même genre serait également arrivé, d'après les *Münchener Neueste Nachrichten*, avec un obusier du système Reichenau de 5 cm., sortant aussi des usines Ehrhardt et destiné à des essais devant être effectués en Suisse. Le correspondant des *Münchener Neueste Nachrichten* fait observer que « ces accidents ne peuvent être que l'effet du hasard, ou tout au moins de circonstances très malheureuses et tout à fait imprévues, si l'on songe à l'extrême énergie avec laquelle les fabriques Ehrhardt insistent, dans leurs publications répétées, sur la solidité de leur matériel en acier. » Le même correspondant suppose que la rupture de l'obusier de 5 cm. a été causée « par l'emploi d'un explosif nouveau, de fabrication spéciale, très puissant » et il estime que « dans tous les cas, mais surtout lorsqu'il s'agit des pièces de campagne, il vaut mieux s'attacher à fabriquer un matériel d'une sécurité absolue que viser à augmenter l'effet utile du tir. »

La pièce Reichenau tire un obus dont le poids n'est que de 2 kg. Ce projectile ne produit tout son effet contre les boucliers de l'artillerie de campagne ennemie que s'il est rempli d'une matière explosive extrêmement puissante. La même exigence existe aussi pour les pièces de campagne de fort calibre, aussi voyons-nous chez nous l'Ammonal remplacer l'écrasite comme charge d'éclatement des obus brisants et toutes les artilleries étrangères activement occupées à rechercher, pour leurs obus brisants, des explosifs d'une puissance toujours plus grande.

Le correspondant des *Münchener Neueste Nachrichten* termine par ces mots : « Ce qu'il y a de plus grave, c'est que dans les deux cas les bouches à feu ont été mises totalement en pièces et hors de service. Une destruction aussi complète ne peut provenir que d'irrégularités dans la trempe ou du fait que le matériel d'acier était de construction trop faible et trop peu résistante. Or, il est indispensable que les pièces de campagne de cette catégorie soient construites assez solidement pour qu'au cas où l'obus viendrait à éclater dans l'âme, les servants de la batterie ne soient pas en danger. »

Cela est assurément indispensable, mais le matériel en bronze-acier forgé a de tous temps satisfait à cette exigence, aussi le choix de ce matériel pour nos canons de campagne semble-t-il complètement justifié. L'accident survenu, l'année dernière, en Autriche — il en a été question, en son temps, dans la presse suisse — ne saurait être un argument contre l'adoption de ce matériel. Il s'agit, on s'en souvient, d'une bouche à feu qui, pendant des essais effectués au polygone avec une nouvelle pièce de campagne en bronze forgé, est sortie, par suite de la rupture d'un porte-canonical, de son affût à bêche élastique, pourvu d'un frein à câble, et a été

projetée à quelques pas de distance. La rupture du porte-canon était due à un défaut de construction du matériel, possible dans ce cas, où l'on expérimentait une pièce d'essais unique d'un système nouveau et non encore mise en service, mais complètement exclue dans d'autres cas. Quelque regrettable que soit cet accident, il ne saurait ébranler la confiance que l'on peut légitimement avoir dans la solidité du matériel en bronze-acier, d'autant plus qu'il y avait eu simple rupture du porte-canon : la bouche elle-même était restée absolument intacte. Les intéressés de l'industrie de l'acier cherchent à éveiller une confiance toute semblable dans la solidité du matériel en acier. Il y a quelques semaines seulement, les usines Skoda, à Pilsen (Bohême) publiaient, dans le supplément militaire du *Fremden-Blatt*, un plaidoyer énergique en faveur de la solidité de leurs aciers pour canons de campagne, laquelle ressortirait, d'après elles, de nombreuses expériences, — citées dans le cours de l'article, — faites avec leur matériel soit sur leur propre place de tir, soit au polygone de Vienne-Neustadt. Il est vrai que dans ces expériences, les obus étaient tous chargés en écrasite. En présence des accidents survenus avec les pièces Ehrhardt, de nouvelles expériences plus probantes seront nécessaires, avant qu'on puisse conclure à la solidité absolue du matériel d'acier en cas d'emploi d'explosifs brisants tels que l'Ammonal.

— La direction du service des subsistances est confiée, dans chaque corps de troupes, à un officier subalterne détaché de la troupe et qui y rentre après quelques années de service comme « officier de subsistances » (*Proviant Offizier*). Un cours, d'une durée de six semaines, destiné à préparer certains officiers à ce service, a lieu au printemps ou en automne dans chaque arrondissement territorial.

On annonce que le ministère de la guerre se propose de décharger les officiers de troupe de ces fonctions, étrangères à leur service régulier, et de les confier à des sous-officiers qualifiés, qui, — de même qu'il existe des sous-officiers comptables — seraient attachés à la troupe, d'une manière prolongée, comme chefs du service des subsistances. Cette mesure aura le double avantage de rendre à la troupe de bons officiers et de permettre à certains sous-officiers capables de monter en grade et de se créer une meilleure situation sociale.

On voit par cet exemple, de même que par la création des « maitres-armuriers-chefs », combien les autorités militaires sont désireuses d'assurer l'avenir des sous-officiers et de les attacher, d'une manière durable, à la troupe. Dans une époque où, de toutes parts, l'on réclame le service de deux ans, il est plus nécessaire que jamais de former, en temps de paix, un cadre de sous-officiers capables et ayant intérêt à rester le plus long-temps possible sous les drapeaux.

D'après la *Reichswehr*, le ministère de la guerre aurait l'intention d'ins-

tituer un cours d'officiers de subsistances pour sous-officiers ayant déjà un certain nombre d'années de service. Le premier de ces cours, d'une durée de neuf mois, commencerait le 15 octobre prochain.

Les conditions d'admission à ce cours seraient : être célibataire, âgé de 35 ans au plus, avoir huit ans de service actif dont trois comme sous-officier et de bonnes notes qualificatives.

On exigerait en outre : être parfaitement apte au service de campagne, avoir une connaissance suffisante de la langue allemande, avoir fréquenté avec succès quatre classes d'une école secondaire ou huit d'une école bourgeoise, enfin une conduite irréprochable.

Exceptionnellement, pourraient être encore proposés comme candidats des sous-officiers capables, mais n'ayant pas le nombre d'années de service exigé, ou possédant une culture suffisante, mais sans avoir reçu l'instruction scolaire prescrite.

Les sous-officiers comptables ayant terminé le cours spécial qu'ils sont tenus de suivre et qualifiés pour les fonctions d'officiers de subsistances, pourraient être également admis.

— Les grandes manœuvres de 1903 auront lieu dans la Hongrie orientale, près de la frontière de la Transylvanie. Y prendront part probablement : le 7^e corps (Temesvar) et le 12^e corps (Herrmannstadt, actuellement appelé Nagy-Szében), chacun avec deux divisions d'armée, une division d'infanterie de landwehr hongroise et une brigade de cavalerie.

— Les progrès croissants du mouvement nationaliste hongrois et leur influence de plus en plus marquée sur les choses de l'armée viennent d'être attestés de nouveau par le fait qu'une ordonnance ministérielle récemment rendue prescrit l'emploi obligatoire des noms hongrois pour la désignation, dans tous les actes et documents militaires, des localités, montagnes, cours d'eau, etc., situés sur territoire hongrois. Aussi longtemps que l'emploi de ces noms ne se sera pas encore généralisé, cette mesure va être la source de nombreux et désagréables malentendus. Sans compter qu'il est bizarre d'exiger l'emploi des noms hongrois dans des documents de service rédigés en langue allemande, beaucoup de personnes cultivées, même appartenant à l'armée, n'ont, en dehors de la Hongrie, qu'une connaissance fort imparfaite des noms locaux de beaucoup de villes hongroises, telles que : Oedenburg (Sopron), Pressburg (Poszony), Grosswardein (Nagy-Varad), Kaschau (Kassa), Gran (Esztergom), etc. Dans les vieilles cartes, les noms géographiques allemands ne sont que rarement accompagnés des noms hongrois et souvent, ceux-ci ne sont même pas connus de la population allemande ou slave établie dans la région, ensorte qu'il arrivera fréquemment qu'un chef de patrouille non hongrois, muni d'une ancienne carte, sera fort embarrassé de trouver un point qui lui aura été

désigné par son nom hongrois, parce que ce nom ne figurera pas sur sa carte et ne sera pas connu de la majorité des habitants du pays.

Dans la discussion du nouveau projet de loi militaire, voté par le Parlement autrichien à la fin de février dernier, les Chambres hongroises se sont nettement prononcées en faveur d'une extension notable des droits de la Hongrie et d'une sauvegarde plus effective des intérêts hongrois dans l'administration de l'armée commune. On a même proposé l'introduction des commandements en langue hongroise et des drapeaux aux couleurs nationales hongroises dans les régiments hongrois de l'armée commune.

Ces mesures seraient un acheminement vers la réforme radicale qui constitue, on le sait, le postulat capital du parti nationaliste hongrois : la division en deux de l'armée commune, laquelle entraînerait la transformation de l'union réelle des deux moitiés de la monarchie, telle qu'elle existe aujourd'hui, en une union purement personnelle.

— Par décision de l'Empereur, en date du 26 décembre 1902, les officiers du train d'armée ont accès, dès le commencement de l'année 1903-1904, à l'Ecole de guerre, en sorte que la carrière d'officiers de l'état-major général est désormais ouverte à cette catégorie d'officiers.

— L'acceptation définitive du nouveau projet de loi militaire, retiré déjà une fois par le gouvernement en automne de l'année dernière, puis réintroduit, avec des amendements, devant les Chambres des deux moitiés de la monarchie, est aujourd'hui encore fort compromise, par suite de l'obstruction systématique des partis d'opposition hongrois.

Tandis que le projet a été voté par les deux Chambres autrichiennes et est entré en vigueur, en Cisleithanie, déjà à la fin de février, on ne sait encore, au moment où nous écrivons, quand et comment se terminera le débat militaire engagé à la Chambre des représentants hongroise. L'enrôlement des recrues, commencé le 1^{er} mars dans les pays autrichiens, a dû être ajourné en Hongrie, provisoirement jusqu'au 1^{er} avril.

En présence de l'opposition violente que soulève le nouveau projet en Hongrie, il nous paraît intéressant de montrer par des chiffres à quelles proportions bien modestes s'élèveraient, si le projet était adopté, les augmentations d'effectifs prévues.

Du discours prononcé le 29 janvier, au Parlement autrichien, par le ministre de la défense nationale, il ressort que l'augmentation des effectifs de paix, inscrite au budget et devant être réalisée dans le délai de 3 ans, serait pour l'armée commune en tout de 33 742 hommes, dont 25 980 pour l'artillerie de campagne, environ 3500 pour l'artillerie de forteresse, le régiment de troupes de chemins de fer et de télégraphistes, le train et les troupes sanitaires, enfin environ 4500 hommes pour la marine de guerre.

Cette augmentation nécessiterait l'appel sous les drapeaux d'un con-

tingent supplémentaire annuel de 16 700 recrues, y compris 4900 hommes qui viendraient combler le déficit d'environ 11 000 hommes existant à l'heure actuelle dans les effectifs de paix de la force armée. Le gouvernement propose d'appeler 21 900 recrues et de licencier, avant l'expiration de leur troisième année de service, 5200 hommes depuis longtemps sous les drapeaux et dignes, pour ce motif, d'égards particuliers.

Dans la landwehr hongroise, l'augmentation prévue des effectifs suppose l'appel supplémentaire annuel de 4250 recrues. On en appellerait 4500, non compris les chasseurs tyroliens, en sorte qu'ici encore, 250 hommes pourraient être licenciés avant le terme régulier de leur service. Dans la landwehr hongroise, on n'appellerait que le chiffre strictement nécessaire de nouveaux conscrits : 2500 annuellement.

Ces augmentations d'effectifs entraîneraient un supplément de dépenses annuelles d'environ 5 millions de couronnes en 1903 et de 20 millions de couronnes dans trois ans, lorsque les effectifs seront au complet, chiffre qui, sur une population de 47 millions d'habitants, représente une dépense de 40 hellers par tête d'habitant et par année.

On sait que les réorganisations et nouvelles formations de troupes projetées sont les suivantes :

1. Création de 14 divisions de batteries d'obusiers, chacune de 3 batteries de 6 pièces par batterie.
2. Nouvelle organisation de l'artillerie de montagne, comportant la formation de divisions indépendantes de batteries de montagne, chacune de 3 à 6 batteries avec adjonction d'un certain nombre de batteries de campagne à voie étroite.
3. Création de trois nouveaux régiments d'artillerie divisionnaire.
4. Création de deux nouvelles divisions d'artillerie montée.
5. Nouvelle organisation de l'artillerie de campagne en régiments à deux divisions, chacune de trois batteries de six pièces par batterie.
6. Création de trois bataillons d'artillerie de forteresse.
7. Création d'un 4^e régiment de chemins de fer et de télégraphistes.
8. Création de trois escadrons du train.
9. Création de deux régiments de uhlans de landwehr.
10. Augmentation des troupes sanitaires.

Les nouvelles recrues de landwehr serviront à combler les vides qui se sont produits dans les effectifs et à compléter les nouveaux corps de troupes, dont la formation, déjà entreprise et en partie achevée, fait partie du programme général de réorganisation des deux landwehrs.

Il sera créé, pour le service du nouveau palais royal de Buda Pest une garde du corps composée, comme la garde impériale de Vienne, d'un général, d'un officier d'état-major, d'un capitaine, de quatre vice-wacht-mestres (officiers), de 40 gardes (sergents-majors) et d'un personnel auxiliaire.

Les frais de mise sur pied de cette nouvelle garde du palais seront prélevés sur la liste civile de l'Empereur-roi.

CHRONIQUE FRANÇAISE

(*De notre correspondant particulier.*)

La santé des troupes et le budget de la guerre au Sénat. — Deux livres du général Langlois et du général Bonnal. — A travers les revues.

La discussion sur la santé des troupes a pris, au Sénat, une ampleur qu'on pourrait trouver démesurée si la conservation de notre jeunesse ne devait être une de nos premières préoccupations, tant au point de vue humanitaire et social qu'au point de vue purement militaire. Il y a quelque chose de douloureux à songer que les jeunes générations du pays sont décimées par le service militaire. Des Spartiates, à la vérité, s'en consoleraient en pensant que ceux qui survivent, ayant surmonté l'épreuve du mont Taygète, présentent une robustesse en quelque sorte poinçonnée et contrôlée. Hélas ! Il n'en est rien : beaucoup sortent du régiment débilités, tarés moralement et physiquement.

Ceci tient à de nombreuses causes.

D'une part, une fraction d'entre eux, les citadins, sont habitués à certaines douceurs qui leur font défaut à la caserne. Car, si on incrimine la distance qui sépare les lieux d'aisance du casernement, il ne faut pas oublier que, dans les campagnes, voire dans certaines villes, on établit les water-closets au bout de la cour ou au fond du jardin, et que, donc, pour s'y rendre la nuit, on est exposé à des refroidissements, lesquels peuvent avoir de graves conséquences, si on est déjà souffrant. Il est vrai que, dans ce cas, il y a, chez les particuliers, des accommodements que la vie collective ne comporte pas. Cette vie en commun, au surplus, se prête assez mal aux ménagements qu'exigent certaines natures et aux nécessités individuelles : elle est faite pour la moyenne. Il est difficile qu'il puisse en être autrement.

D'autre part, nous incorporons beaucoup trop de monde : nous ne faisons pas une sélection sévère. C'est une tare de n'être pas reconnu bon pour le service, et ceux mêmes qui ne demandent pas mieux que d'échapper à l'encasernement cherchent à ne pas être réformés, parce qu'alors il y a contre eux présomption de maladie grave, d'affection incurable, et le mariage (pour ne parler que de cette conséquence,) leur devient difficile, sinon impossible. Il en sera ainsi tant qu'on s'évertuera à faire rendre à la nation plus de soldats qu'elle n'en a dans le ventre, si on peut s'exprimer ainsi. Possédés de la manie, de la rage des gros effectifs,

nous sommes condamnés à les grossir avec des éléments de qualité douteuse! Or, des êtres débiles qu'on surmène, non seulement risquent de tomber malades, mais encore créent des foyers de maladie, dont les effets atteignent les sujets sains.

Je ne parlerai ni de la mauvaise eau, ni de l'insalubrité du sol, ni des fatigues inséparables de l'apprentissage du métier des armes, ni de la médiocre alimentation, ni de la malpropreté, ni de tout ce qui a été dit au cours de la discussion. J'insisterai sur deux points qu'on a passés sous silence ou sur lesquels, en tous cas, on s'est gardé d'insister : je veux parler de l'insuffisance professionnelle du corps de santé militaire et du manque d'éducation médicale des officiers.

Ce n'est pas que nos médecins militaires ne reçoivent une excellente instruction dans les établissements chargés de la leur donner; mais ce n'est là qu'un savoir théorique que la pratique doit développer. Or, ils pratiquent peu. Dans les corps de troupe, avec l'interdiction de faire de la concurrence aux docteurs de la ville en soignant des clients civils, ils n'ont que rarement l'occasion de s'exercer. De plus, dès qu'un cas leur paraît tant soit peu grave, ils évacuent le malade sur l'hôpital, et, dès lors, le traitement leur échappe.

Ajouterai-je que, au régiment, leur temps est très pris, puisqu'on exige d'eux une action de présence constante aux marches militaires, aux séances de tir à la cible, de sorte qu'il leur reste bien peu d'heures pour étudier, qu'il s'agisse de lire les publications spéciales et de se tenir au courant des progrès de la science, ou simplement d'aller faire un tour à l'hôpital, de suivre une opération ou d'assister à une autopsie? A la vérité, les médecins militaires sont parfois affectés aux hôpitaux; mais alors ils risquent d'y être spécialisés dans certains services : tel est attaché à la salle des fiévreux; tel, au quartier des vénériens; tel, à celui des contagieux; tel, enfin aux blessés.

Les officiers, d'autre part, ne reçoivent dans les écoles que des notions superficielles d'hygiène. Tous les ans, une ou deux conférences leur sont faites au cours desquelles les mêmes rudiments sont ressassés. Bien peu d'entre eux essayent de compléter ces données insuffisantes. « Que celui qui veut être véritablement officier.... fréquente les diverses infirmeries à l'instant des visites journalières des médecins et des vétérinaires; qu'il suive leurs pansements, » a dit de Brack. Et, parmi les qualités d'un chef, il cite en première ligue l'« habitude de juger la santé des hommes et des chevaux. » Eh bien, je sais fort peu d'officiers qui s'adonnent à cette étude. Un capitaine travaille la stratégie, alors qu'il est destiné à mourir dans la peau d'un officier supérieur, et il néglige cette connaissance élémentaire de l'hygiène qui devrait être à la base de son instruction professionnelle, car elle lui éviterait de graves fautes et elle lui permettrait d'arrêter en quelque sorte les maladies, lorsqu'elles sont encore

à l'état naissant. Beaucoup de gens savent que les exercices violents faits tout de suite après le repas troubent la digestion. Mais on ignore généralement que les aliments s'assimilent mal lorsque l'estomac qui les reçoit n'est pas en état de repos. Aussi voit-on, sur les tableaux d'emploi du temps, une séance de gymnastique ou de voltige qui précède immédiatement le repas. Parfois même c'est systématiquement qu'on place ce travail à cette heure-là, afin qu'il excite l'appétit. Que de fois n'ai-je pas entendu dire qu'une demi-heure de boxe ou d'assouplissement constitue le meilleur et le plus efficace des apéritifs ? C'est une erreur profonde.

Une faute non moins grave, et contre laquelle je m'élève depuis bien des années, c'est d'imposer à l'homme de recrue des heures de repas et un mode d'alimentation en désaccord avec ses habitudes. La population est restée fidèle au dîner de midi et au souper de sept heures. L'armée continue à manger à 10 heures du matin et à 5 heures. Il n'en faut pas plus pour désorienter, en quelque sorte, de jeunes estomacs, et pour apporter de la perturbation dans leur fonctionnement. Mais c'est ajouter une nouvelle cause de trouble que de ne pas leur fournir les mets qui forment le fonds de leur nourriture. Le recrutement a beau être devenu régional, on n'a pas renoncé au « plat national » : soupe et bœuf bouilli. Dans tel département, les châtaignes remplacent le pain; dans tel autre, on fait une grande consommation de maïs; ailleurs, le poisson est la nourriture du peuple. Une bonne ménagère saurait tirer parti des ressources du pays de façon à vivre économiquement, sans dommage pour la santé. Nos lieutenants ne s'intéressent pas à cette question de cuisine qui leur semble fort au-dessous d'eux : ils préfèrent disserter sur le rôle de Bonaparte au siège de Toulon ou sur le talent de Moltke comparé au génie de Napoléon. *Ne sutor ultra crepidam !* Un de nos malheurs est d'avoir des officiers qui se croient, qui ont des raisons de se croire fort au-dessus de leur humble besogne. Et, pour si éloignée que cette tendance semble paraître du sujet qui nous occupe, je pense qu'elle a un certain retentissement sur la santé des troupes.

C'est donc avec un vif plaisir que j'ai reçu de la maison Chapelot un opuscule qui se rattache à la question dont il s'agit. Sous ce titre : *Rôle social de l'officier dans l'éducation physique*, le commandant F. Duponchel traite le sujet qui nous occupe, ou plutôt il y touche. Il parle, en effet, surtout des exercices sportifs et de la gymnastique, dont il loue, à bon droit, comme je le disais dans ma dernière chronique, la réglementation nouvelle. Mais, sur ce terrain restreint, que de choses justes on rencontre ! L'auteur est d'ailleurs particulièrement compétent. Les gens « de la partie » connaissent son *Education physique de l'armée* (1900) et son *Enseignement des exercices physiques dans les corps de troupe* (1902).

L'officier, dit-il, n'a rien appris sur l'homme, ni au lycée, ni dans une école militaire ; aucun horizon ne lui a été ouvert sur la physiologie de l'homme;

aucune idée ne lui a été suggérée sur ce sujet si important. Sait-il seulement ce que ce mot « physiologie » a d'importance dans l'éducation physique? Non. Aussi il arrive au régiment, reçoit des recrues, les ajoute à ses anciens soldats et traite dès le lendemain, sur le terrain d'exercices, le forgeron comme le clerc de notaire, le laboureur comme le coiffeur, sans se douter que, au point de vue physique, ces hommes diffèrent profondément, qu'ils se tiennent ou marchent d'une façon différente, et que tel ou tel mouvement d'assouplissement, qui sera un jeu pour l'un, deviendra une véritable souffrance pour le voisin, et réciproquement.

Le premier jour de l'incorporation de ses recrues, l'officier est plus préoccupé de savoir quand il pourra présenter un joli port d'armes à ses chefs que d'aller à la visite médicale d'incorporation pour étudier en détail la valeur physique de ses hommes, en se basant pour cela sur l'examen des antécédents de chacun d'eux, sur les connaissances physiologiques que l'officier devrait avoir, et enfin sur les avis éclairés des médecins en ce qui concerne les vices de conformation non apparents ou les atteintes qui ont déjà pu affecter l'organisme.

Plus tard, il s'occupe peu ou point du cahier de visite médicale, et se décharge facilement, parce qu'inconscient, de toute responsabilité dans les déchets qui surviennent dans son effectif. Ces déchets sont souvent dus à un travail par trop intensif, à des exercices violents ordonnés dans l'ignorance de leur emploi judicieux, à des abus dont l'officier instructeur qui les a commis ne s'est même pas douté.

Puisque j'ai parlé des causes morales, je mentionnerai encore l'abominable particularisme, si opposé à la bonne et bienfaisante camaraderie. Loin de s'entr'aider, médecins et officiers... s'ignorent, s'ils ne se contrecurrent pas. Quand un soldat se présente à la visite médicale, si son capitaine a le malheur de le signaler comme un bon sujet ou comme un « carottier », voici le médecin qui s'irrite, comme si le commandement doutait de sa bonne foi, de son impartialité, de sa compétence professionnelle. Quand, fatigué par la marche, le soldat demande à être déchargé de son sac, il n'est pas rare qu'un conflit éclate entre son chef et le docteur. Et tout le reste à l'avenant.

Convient-il d'émanciper le corps médical, de le rendre indépendant du commandement? Le général André n'est pas de cet avis. Moi non plus. Mais il faut éléver les caractères et consolider le sentiment de la camaraderie. C'est là ce côté moral de la question dont je parlais tout à l'heure. Il se lie intimement au développement de l'initiative, de laquelle le ministre de la guerre a parlé en fort bons termes : il est seulement malheureux que les actes ne répondent pas aux paroles, et qu'on enserre les membres de la hiérarchie militaire dans les liens d'une réglementation dont le plus indéniable et immédiat effet est d'annihiler l'indépendance de l'esprit. Comment se fait-il qu'on ne s'en rende pas compte?

Le général André ne manque pourtant pas de courage. Il l'a prouvé en refusant l'ordre du jour de confiance proposé par M. Clémenceau. Celui-ci avait couvert le ministre de fleurs, comme s'il avait voulu

l'étouffer; il avait surtout voulu, à propos de la mortalité de l'armée, reprendre la question des gros effectifs, qui avait été tranchée au cours de la discussion de la loi sur le service de deux ans. Au risque d'indisposer contre lui le chef du parti radical, le général André a refusé de rouvrir le débat sur ce point, et, ayant pris nettement position, il a déclaré qu'il persistait dans son attitude. Je le loue de son énergie, mais je regrette qu'il la mette au service d'une cause qu'on sait assez que je trouve mauvaise.

* * *

Ne quittons pas le Sénat.

La haute assemblée a voté vite et tard le budget de la guerre. Mais elle ne l'a pas fait sans se plaindre de la façon dont sont administrées les finances mises à la disposition de l'autorité militaire. M. Antonin Dubost a prononcé, au sujet de la mauvaise gestion de celle-ci et des principes surannés auxquels elle se conforme, un discours fort applaudi, et qui ne manquera pas d'avoir une action — souhaitons seulement que ce soit bientôt! — sur les règles d'administration appliquées par l'armée. Il a, en tout cas, obtenu l'assentiment du ministre des finances, lequel, après avoir déclaré que l'adoption de la loi Rolland se traduirait par un surcroît de dépenses de 45 à 50 millions, a ajouté :

Je m'estimerais très heureux si le travail si étendu, si précis, auquel s'est livré l'honorable rapporteur général pour arriver à mettre en lumière que des économies d'une centaine de millions sont possibles sur le ministère de la guerre, avait pour résultat de permettre de trouver dans les ressources mêmes de ce ministère les sommes nécessaires pour réaliser la réforme du service de deux ans.

M. Rouvier a exprimé l'espoir que son collègue, le général André, « voudra rechercher avec la commission des finances quelles sont celles des économies proposées qu'il peut accepter. Je désire qu'il les accepte toutes... Je le désire, et, si mon concours peut être de quelque utilité, il vous est complètement acquis. » Il l'a été si bien qu'on a vu, non sans quelque stupéfaction, le ministre des finances combattre le ministre de la guerre, et triompher dans cette lutte. Il l'a fait en donnant des explications qui, si elles n'avaient certes pas un caractère rigoureusement constitutionnel, avaient du moins le mérite de dégager sa conscience. (Je cite ses propres expressions.)

Voici l'histoire : M. Clémenceau avait fait voter une augmentation de crédits de 5 millions, que le gouvernement ne demandait pas, mais que le Sénat avait accordé sans barguigner, quand on avait invoqué l'intérêt de la santé du soldat. Cette somme était destinée, en effet, à améliorer la nourriture de la troupe.

Pour contrebalancer ce surcroît de dépenses qui mettait en péril l'é-

quilibre du budget, on proposa de réduire les crédits destinés à l'artillerie ; mais le service intéressé, par la bouche du général Amourel, directeur de l'arme, protesta avec véhémence. C'est alors qu'un des sénateurs fit appel, en quelque sorte, à l'arbitrage de M. Rouvier, et celui-ci fut amené à formuler une déclaration dont la conclusion me paraît digne d'être reproduite. La voici :

Si vous voulez accroître vos dépenses, si vous considérez que des intérêts primordiaux l'exigent, commençons par créer des ressources...

... Certes, la force militaire, c'est la base même de notre indépendance nationale ; mais qu'est-ce que l'armée la plus forte, la plus nombreuse, la mieux exercée, si, à l'heure critique, elle n'a derrière elle cette autre force, la seule qui lui permette de se mouvoir et de vivre, sans laquelle toute puissance militaire demeure inerte et inféconde : le crédit public ?

Ces considérations fort justes déterminèrent le vote du Sénat. Combattu par un collègue, mis en minorité par la haute assemblée, directement atteint dans la personne du général Amourel, son subordonné, le ministre de la guerre manifesta, dit-on, l'intention d'abandonner son portefeuille. Il ne fallut rien moins, pour panser sa blessure, que l'octroi de la médaille militaire, laquelle lui fut décernée à l'occasion de son passage au cadre de réserve (29 mars).

En lui notifiant qu'il venait de lui faire octroyer cette haute distinction, le président du Conseil a ajouté qu'il tenait à ne pas se priver de ses services. Il a, d'ailleurs, déclaré bien haut, le 3 avril, à la tribune de la Chambre, que nul dissensitement ne s'était élevé entre les membres du Cabinet, et que, par conséquent, il ne songeait pas le moins du monde à débarquer certains de ses collègues. Vous savez que c'est du général André et de M. Pelletan qu'il s'agissait, à en croire les bruits qui ont couru.

Revenons à la discussion du budget. Elle vaudrait qu'on s'y arrêtât, en raison de l'ampleur qu'elle a prise. Mais je n'en veux retenir que quelques points.

A cette demande : Etes-vous d'accord avec M. Maujan, lequel « ne vise à rien moins qu'à supprimer la cavalerie actuelle, dite cavalerie intégrale, pour la remplacer par une infanterie montée, » le général André a répondu :

Si je crois qu'il est essentiel que la cavalerie s'occupe un peu plus du feu, j'entends qu'elle reste avec toutes ses qualités et ses mérites propres.

Le ministre a fait remarquer, d'autre part, que son département était grevé d'une dépense de cent millions environ dont l'objet est de favoriser la production nationale, d'accorder des primes au commerce, ou à l'industrie ou à l'agriculture, mais nullement d'augmenter notre puissance militaire. Il a pris la défense de notre système de fabrication par l'Etat, et a critiqué la méthode suivie par l'Allemagne qui donne à la maison Krupp

le monopole de ses commandes. Il a prononcé ces paroles qui ont fait sensation... mais qui n'ont pas empêché le rejet du crédit qu'il réclamait pour la confection des munitions de l'infanterie :

La cartouche nouveau modèle donne des résultats qui transforment la valeur du fusil dans des conditions que je ne puis dévoiler. Je dirai seulement qu'elle augmente du double la valeur du fusil.

Je ne veux pas m'étendre davantage sur ce qui s'est passé au Parlement pour le vote définitif du budget. Je signalerai encore le vote d'une loi permettant de donner les galons de caporal ou de brigadier aux jeunes soldats ayant quatre mois de service (au lieu de six) pourvu qu'ils aient obtenu des brevets d'aptitude décernés par des sociétés de tir ou de gymnastique... Et je passerai à autre chose.

Les circonstances ne m'ont pas permis de parler plus tôt, ainsi que je m'y étais engagé, du livre du général Langlois. Le moment est venu de tenir ma promesse.

Le tiers des *Conséquences tactiques des progrès de l'armement*, mince brochure de 85 pages, est consacré (pages 7 à 27) à une analyse extrêmement remarquable, dans sa sobriété, de la façon dont la guerre du Transvaal a été conduite et des causes des résultats observés. On ne saurait, je crois, ni mieux comprendre ni mieux montrer les forces en présence et ce qui a produit tour à tour l'infériorité, puis la supériorité des Anglais. L'erreur commise par les théoriciens qui prétendent tirer des enseignements de cette campagne, faite dans des conditions tout à fait spéciales, cette erreur est très nettement mise en relief.

Mais la plaquette du général Langlois ne se borne pas à cette critique, exécutée de main de maître. L'ancien commandant du 20^e corps a exposé (très brièvement d'ailleurs,) ses idées philosophiques sur la guerre de l'avenir. Puis il les a « concrétées », il leur a donné une forme tangible en prenant pour thème une bataille imaginaire livrée entre deux armées d'égale force et de même composition, mais dont l'une manœuvrerait conformément à sa doctrine tactique, tandis que l'autre serait hypothétiquement commandée par un adversaire de cette doctrine. Disons, pour fixer les idées : par le général de Negrer.

Cette étude sur le terrain est du plus poignant intérêt; elle est vivante; une remarquable série de cartes, de plans, de croquis, de schémas en rend la lecture facile et saisissante. Et pourtant je ne m'y arrêterai pas : il est si naturel de se donner beau jeu et de rendre la partie difficile à son adversaire ! Les dramaturges, qui font des pièces à thèses, trouvent toujours le moyen de s'arranger pour que les choses se passent conformément à la moralité qu'ils veulent en faire sortir. J'ai de la méfiance, quand je vois la méthode Langlois, appliquée par son auteur, réussir contre la

méthode de Négrier... appliquée par le général Langlois ou par un de ses subordonnés. Donc je ne m'arrête pas à ce semblant de démonstration, encore que je considère comme remarquablement présentée et extrêmement instructive la discussion des diverses mesures adoptées et des résultats obtenus.

Je ne veux retenir qu'une chose, une chose que voici :

La conception de la bataille, telle qu'elle résulte des guerres antérieures, la notion qu'on a acquise des principes moraux d'après lesquels la victoire se décide, tout cela doit subsister tant qu'une révolution ne se produira pas dans l'âme humaine, tant que les soldats resteront ce qu'ils ont été dans tous les temps, c'est-à-dire « accessibles, sans doute, à la surprise et à la démorisation, mais aussi capables, sous l'impulsion de chefs audacieux et aimés, des plus héroïques efforts. » C'est le postulatum, cela. Vos troupes sont-elles sujettes aux paniques et en même temps susceptibles d'enthousiasme, c'est donc qu'il n'y a rien d'essentiel de changé dans l'art militaire.

Assurément, celui-ci subit des évolutions nécessaires ; il se transforme par suite de l'apparition d'armes nouvelles, et la découverte des règles à adopter en conséquence exige de nouvelles études (page 28) ; ainsi la prise de contact est devenue plus difficile ; la phase de préparation a besoin de certaines précautions ; les grands duels préliminaires d'artillerie « par lesquels certains ont pensé que préluderaient les batailles futures, sont aussi dangereux qu'inutiles. » Toutes ces conclusions, les théoriciens les avaient déjà tirées de leurs seules méditations : le « cas concret » du Transvaal ne les a ni confirmées, ni infirmées : tout au plus peut-on dire qu'il a eu le mérite d'appeler l'attention sur elles.

En résumé, si le général Langlois convient que la tactique n'est pas immuable ; s'il reconnaît qu'elle est « fonction » des transformations de l'armement, alors même que l'âme humaine ne se modifierait aucunement ; si, en particulier, il avoue que les progrès considérables qu'il a fait faire au matériel sont appelés à avoir une répercussion immédiate et directe sur la marche des combats, il n'admet pas que cette répercussion puisse être autre que celle qu'il a annoncée et prévue. Et c'est sur ce point que, volontiers, je lui chercherais chicane.

Pour se battre (comme pour se marier !) il faut être deux. On peut avoir affaire à un adversaire qui se tienne sur la défensive, comme les Boers, mais avec cette différence que, s'y étant préparé, il fera de la défensive intelligente et active. Eh bien, alors, l'offensive viendra s'user contre les lignes solides de cet adversaire, bien outillé et habilement commandé. Prétendre que, de part et d'autre, on cherchera la destruction rapide et totale des forces de l'ennemi, affirmer que c'est là « la caractéristique de la guerre moderne, que ce soit celle de 1806, celle de 1870, ou celle de demain, » c'est poser un axiome qui mérite les honneurs d'une

démonstration, si tant est qu'un axiome se démontre. Mais enfin, et c'est sur ce point que portent les conclusions de la jeune école, ne se pourra-t-il que, pour une raison bonne ou mauvaise, l'un des partis imite judicieusement ce que vous reconnaissiez vous-même que les Anglais ont fait, mais ce qu'ils ont fait d'une façon maladroite ?

Les Anglais, dit le général, ont entamé la guerre avec la conviction qu'ils arriveraient tôt ou tard à la conquête du pays, laquelle, bien plus que la destruction des forces ennemis, était pour eux l'enjeu de la lutte. La question ainsi envisagée, ils paraissent avoir estimé qu'il valait mieux ménager les soldats d'une armée mercenaire, dont le remplacement était difficile et dont la source n'était pas intarissable, que l'argent par la consommation duquel se traduisait la lenteur de leurs opérations. Quoiqu'on puisse penser de cette conception, elle les a conduits à viser plutôt l'occupation du territoire et du réseau ferré que la destruction même de l'ennemi, et à faire une véritable guerre de conquête progressive, qui se rapproche plus, dans ses caractères généraux, de la guerre des sièges passés que de la guerre moderne.

Le général Langlois est trop militaire pour pouvoir penser beaucoup de bien de cette conception. Mais il ne saurait empêcher qu'elle puisse naître dans certains cerveaux et qu'elle ait ses mérites. En tous cas, toute sa personne proteste contre l'idée d'exalter la défensive. Il ne peut se retenir de dire et de répéter qu' « il importe de cultiver et d'accroître, à l'extrême, l'esprit d'offensive. »

Partisan déterminé de la défensive, je crois, moi aussi, qu'il faut mettre les soldats (comme les chevaux !) dans le mouvement en avant. Et voici pourquoi. J'admets que la défensive sera la tactique normale et qu'on ne sortira qu'exceptionnellement de cette attitude passive. Mais plus une éventualité doit se présenter rarement, plus il importe d'y être préparé, surtout quand il s'agit d'une opération capitale pour laquelle le soldat a besoin de refouler l'instinct de la conservation et de surmonter la peur. On ne meurt qu'une fois, et le sage passe toute sa vie à se préparer à la mort. Une armée n'aura qu'une fois, peut-être, à exécuter une attaque ; si elle s'y décide, il lui faudra une grande force de volonté ; et l'accomplissement d'une telle entreprise, étant donnée la puissance des armes, exige les plus hautes qualités de l'âme. On ne saurait trop envisager un pareil cas aussi grave, de l'aveu de tous, qu'exceptionnel, à mon avis.

Si fréquents que nous semblent les accidents de chemins de fer, la statistique nous apprend que la proportion du nombre des victimes de ces accidents, est extrêmement faible par rapport à celui des voyageurs. Eh bien, va-t-on conclure de la rareté des catastrophes qu'on peut économiser l'argent qu'on emploie à prendre des précautions ? Jamais de la vie : on sait trop bien que, si on se relâchait de la vigilance qu'on déploie, les collisions, les déraillements se multiplieraient. La sécurité des voies ferrées tient à la prudence dont on fait preuve dans l'exploitation. La défensive,

pareillement, n'a de valeur que si elle est soutenue par l'esprit d'offensive. Si un cheval reste immobile, ce peut être parce qu'il n'a pas de cœur ; mais ce peut être aussi parce que, tout en ayant envie de se porter en avant, il est retenu par l'éducation qu'il a reçue ou contenu par la main du cavalier.

D'où cette conclusion : développons le plus possible l'esprit d'offensive... et utilisons-le le moins possible. Paradoxe, si on veut ! Ce paradoxe m'est cher...

* * *

Un dieu fit des loisirs à Tityre, et celui-ci en profita pour jouer du chalumeau. Le général Bonnal emploie ceux qui lui ont été faits à publier une étude en sept volumes sur *L'esprit de la guerre moderne*. Ont déjà paru, dans cette série, *Sadowa* et *Froeschwiller*. L'auteur nous assure que les cinq autres seront livrés à la publicité avant la fin de l'année courante, et, pour commencer, il nous donne l'Introduction en 300 pages grand in-8°, sous ce titre : *De Rosbach à Ulm*. J'attendrai, pour parler de cette œuvre capitale, qu'elle soit terminée, puisque ce doit être l'affaire de quelques mois seulement. L'étude de travaux aussi importants que celui-ci exige beaucoup de soin, et, d'ailleurs, si une pensée unique relie les diverses monographies qui composent l'ensemble de la série, pour en dégager la philosophie, il convient que celui-ci soit complet. Il s'agit bien, en effet, de philosophie. La première phrase l'indique. Elle est ainsi rédigée :

La guerre, aussi ancienne que l'apparition des êtres animés sur la terre, est la forme par excellence de la concurrence vitale.

Le fond de cet aphorisme n'est pas très neuf ; mais il se sauve, si on peut dire, par la façon dont il est présenté. A chaque instant, on rencontre des vérités aussi profondes présentées dans ce style. Partout le même bonheur d'expressions. Faut-il en citer des exemples ? Celui-ci suffira :

L'adaptation des moyens au but est, de tous les excitants de notre activité cérébrale, le plus fécond en résultats.

Des phrases de cette encre-là nous changent de l'habituelle banalité des traités didactiques et relèvent la platitude de considérations exclusivement relatives à l'art militaire. C'est donc avec plaisir que je reprendrai la lecture de ce gros volume quand les autres auront paru. En attendant, j'appelle l'attention sur la genèse de la « manœuvre d'Ulm » : c'est un des passages les plus neufs que j'y aie trouvés. Il est tout à fait intéressant. Je me propose d'en citer ultérieurement d'autres encore qui sont très dignes d'attention.

Le même général Bonnal vient de publier, dans le *Journal des sciences militaires*, une virulente réfutation des idées émises par le général de

Négrier dans ses articles retentissants (et anonymes) de la *Revue des Deux Mondes*. L'ancien directeur de l'Ecole de guerre est surtout un théoricien, un érudit. Aussi a-t-il beau jeu contre son adversaire, lequel est avant tout un homme d'action et qui n'a jamais beaucoup médité les principes, jusqu'au jour où, ayant quitté le service actif, il s'est jeté dans l'étude, poussé par le désir de tromper l'oisiveté et par un sentiment profond du devoir. Mais il lui est alors arrivé ce qui arrive à quiconque n'apprend que sur le tard : tout ce qu'il a vu lui a été un sujet d'émerveillement; à chaque pas qu'il faisait sur un terrain qui était vierge pour lui, il s'ébahissait comme M. Jourdain devant les explications du maître de philosophie. Il passe son temps à découvrir l'Amérique, comme on dit. Et le général Bonnal ne le lui envoie pas dire, selon la formule connue. Veut-on des exemples du sans-gêne envers celui-là qui, à la vérité, est caché sous l'anonymat comme Géronte dans le sac sur lequel cogne le bâton de Scapin ? En voici :

Les commentaires... (de *l'auteur*)... relèvent uniquement de la littérature. *L'auteur* manie le sophisme avec une dextérité sans égale.

Nous allons constater de plus en plus chez *l'auteur* une imagination lui faisant prendre ses idées pour des faits.

Le morcellement systématique des forces, dont *l'auteur* semble être un apôtre ardent, dénote, chez lui et ses coreligionnaires, un état d'esprit qui s'est manifesté dans la conduite des affaires militaires à l'époque de la Terreur.

Les généralisations hâtives sont le propre des esprits superficiels, et tirer des enseignements fermes pour la guerre d'Europe de l'expérience de la guerre sud-africaine, c'est conclure du petit au grand d'après un cas particulier.

Cette assertion montre à quelle erreur l'imagination peut conduire quand elle n'est pas contenue par l'expérience.

Le procédé est simpliste ; par cela même, il doit plaire aux ignorants.

J'ajoute que la discussion du général Bonnal est très serrée, et elle me paraît irréfutable. Mais pourquoi faut-il que ses écrits me fassent l'effet que le livre du général Langlois produit à un de mes amis ? Quand il lit les manifestes du général Langlois et du général de Négrier, c'est à celui-ci qu'il donne tort, sans hésitation ; mais quand, au contraire, il les voit à l'œuvre, sur le terrain, en présence du « cas concret », c'est le général de Négrier qui lui semble être absolument dans le vrai.

Ceci prouve qu'il y a la théorie et la pratique !...

Je ne veux pas quitter le *Journal des sciences militaires* sans signaler l'excellente étude que M. Girard y a publiée, en février et mars, sous le titre : *Instruction et éducation militaires*, titre devenu vraiment bien banal, tellement banal que je ne peux plus guère lire, je l'avoue, les dissertations consacrées à ce sujet rebattu. Mais ici on se trouve en présence d'idées personnelles vigoureusement exprimées et qui sortent du lieu commun. J'aurais cependant des réserves à faire : par exemple, je ne partage pas l'optimisme du chapitre XVIII, où je lis ceci :

A la caserne, le soldat n'a pas assez de temps à lui pour pouvoir prendre des habitudes d'oisiveté. La dépravation y est impossible en raison de la liberté dont il jouit. La gouaillerie des chambrées n'est qu'une fanfaronnade de scepticisme, et les propos de soldats ne sont certainement pas plus licencieux que ceux de toute réunion de jeunes gens. Plus que tout autre, le soldat se laisse empoigner par l'Idée (... hum !...), et, s'il n'est pas moralement abandonné de ses chefs, il évitera, à coup sûr, les écueils sur lesquels il est censé devoir se perdre.

Ce « à coup sûr » me paraît une affirmation bien absolue. Quant au « s'il n'est pas moralement abandonné de ses chefs, » c'est là une restriction que je considère comme indispensable de formuler. Au fond, toute la question est là. Mais je ne veux pas chicaner. L'auteur de ces quelques pages m'a tout l'air d'être quelqu'un, et j'ai plaisir à appeler sur lui l'attention des officiers que ces questions intéressent.

INFORMATIONS

SUISSE

Attaché militaire. — Nous avons appris avec regret le départ de M. le capitaine de Beaulieu-Marconnay, relevé de ses fonctions d'attaché militaire à l'ambassade de l'Empire allemand, à Berne. M. le capitaine de Beaulieu-Marconnay avait rapidement gagné les sympathies de ses camarades de l'armée suisse par l'agrément de son caractère et la cordialité des rapports qu'il avait su établir avec eux.

BELGIQUE

Le canon de campagne. — Notre correspondant nous écrit : Il en faut toujours revenir à la question du canon de campagne à tir rapide ; elle continue à retenir l'attention de nos autorités militaires.

Récemment, la Commission du nouveau matériel, par 6 voix contre 5, a conclu à la continuation des essais du matériel Cockerill-Nordenfelt, comparativement à celui d'autres usines importantes de l'étranger, parmi lesquelles Krupp et Ehrhardt.

Des six officiers d'artillerie faisant partie de la commission, un seul, l'Inspecteur général, le lieutenant-général Donny a voté pour la continuation des essais. Cet officier s'est toujours montré grand partisan de l'introduction du canon à tir rapide en Belgique et ses écrits, publiés dans la